

Appel à rési- dences

2027

Soutien à la création
de spectacles de cirque actuel



Le Plongeoir, Pôle national Cirque Le Mans, propose différents accueils en résidence dédiés à la recherche, à la création et à l'adaptation d'œuvres de cirque actuel. Nos accueils entrent en dialogue avec notre ambition de mettre en œuvre les conditions de la rencontre d'un cirque du quotidien auprès des habitantes et des habitants des territoires.

Dans sa mission de soutien à la création et à la résidence, Le Plongeoir est financé par la Ville du Mans, le conseil départemental de la Sarthe et l'État – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire. Le Plongeoir développe également une relation partenariale avec des opérateurs culturels et des acteurs de territoire dans la mise en œuvre d'un projet de soutien à la création rayonnant aux niveaux régional et national. Chaque année, près de 30 projets artistiques font l'objet d'un accueil en résidence.

Les résidences sont ouvertes aux auteurs, aux autrices et aux compagnies professionnelles, francophones et internationales du secteur du cirque de création.

Cet appel à résidences couvre la période du 4 janvier au 24 décembre 2027.

Projet artistique du Plongeoir, Pôle national Cirque

Le Plongeoir promeut un panorama du cirque actuel dans la diversité des formes, des esthétiques et des modes de rencontres avec les habitantes, les habitants, les territoires et les autres formes artistiques, à travers cinq axes de soutien :

→ **Les écritures circulaires et les adaptations (frontal > circulaire)**

Projets écrits pour le circulaire ou proposant une adaptation d'une création en frontal pour le circulaire

→ **Les écritures en espaces non dédiés**

Projets écrits et présentés en espaces non dédiés au spectacle vivant (intérieur ou extérieur, en fonction des espaces que les partenaires du Plongeoir peuvent mettre à disposition).

→ **Les premiers projets : « Les prises de risque »**

Projets émergents, insertion professionnelle ou premier projet d'un auteur ou d'une autrice de cirque.

→ **La rencontre des esthétiques**

Projets proposant un dialogue original entre le cirque et d'autres champs du spectacle, de la création ou de la technique.

→ **Les laboratoires de recherche : « Les tentatives »**

Projets expérimentaux dissociés d'un processus de production. Ces projets peuvent proposer des démarches de recherche d'agrès ou d'expériences en lien avec d'autres champs artistiques, scientifiques et techniques.

La sélection des projets accueillis s'opère selon la spécificité des lieux d'accueil, des besoins des porteurs et porteuses de projets et du projet artistique du Plongeoir.

À savoir : Le Plongeoir porte un projet artistique sociétal au contact permanent du territoire sur lequel il se déploie, qu'il soit local, départemental ou régional. Certains projets peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans leur mise en œuvre : implantation en quartier ou en milieu rural ; implantation en extérieur ou sous chapiteau ; relation de proximité ou de participation des habitantes et des habitants.

Résidences et conditions

Lieux du Plongeoir

Le Plongeoir déploie ses activités au quotidien dans plusieurs lieux au Mans, au cœur du quartier des Sablons - Bords de l'Huisne : Le Chapiteau, La Cité du Cirque, la Promenade Newton.

Le Chapiteau

Le Chapiteau – structure permanente de bois et de toile, ouvert en novembre 2022 – est le lieu de création, de diffusion de spectacles et de rencontres. Lieu de sociabilité résolument ouvert sur le quartier, Le Chapiteau accueille au quotidien des habitantes et habitants du quartier avec une activité de café.

Espace résidence sur la piste :

- Diamètre : 13 m
- Hauteur : 12 m sous grill
- Configuration : circulaire, semi-circulaire

La Cité du Cirque

La Cité du Cirque est le lieu de la pratique du cirque, de la création et de l'entraînement grâce à ses 1 300 m² d'infrastructures techniques.

Espace résidence dans la grande salle

- Ouverture : 12 m
- Profondeur : 10 m
- Hauteur : 8,5 m sous plafond (7,5 m sous grill)
- Sol : tapis de danse

À savoir : la grande salle accueille en simultanée les activités d'enseignements et de pratiques amateurs ainsi que l'entraînement libre des artistes professionnels.

Les fiches techniques des lieux d'accueil seront en ligne sur le site du Plongeoir à partir du 23 janvier 2026.

Résidences et conditions

Le Plongeoir met à disposition des espaces de travail pour chaque projet accueilli. Nos équipements et nos partenaires nous permettent de soutenir en résidence les différentes étapes de la création :

- Résidence d'écriture : à la table, dans les lieux du Plongeoir ou chez des partenaires
- Résidences de laboratoire et de création : à La Cité du Cirque, au Chapiteau ou chez des partenaires
- Résidence de création en espaces non dédiés : chez des partenaires en fonction du projet (musées, établissements scolaires, établissements de santé...)
- Résidence d'adaptation du format frontal au format circulaire : au Chapiteau
- Résidence sous chapiteau : sous le chapiteau de l'équipe artistique accueillie, en quartier ou en milieu rural

Chaque résidence fait l'objet d'au moins un rendez-vous public, appelé « Rendez-vous avec les artistes ». Les habitantes et les habitants sont invités à découvrir le travail de création et à rencontrer les équipes artistiques accueillies. Accompagné par l'équipe de médiation du Plongeoir, chaque rendez-vous prend une forme propre aux artistes et au projet : cela peut être une sortie de résidence, une discussion, une répétition ouverte, une visite de la scénographie...

Conditions d'accueil

Période

- Une résidence au Plongeoir dure de cinq jours à trois semaines, en fonction des projets.
- **Arrivée et départ :** l'arrivée en résidence et dans le lieu de vie s'effectue toujours le lundi et le départ le samedi matin.
- ⚠ Aucune arrivée ne pourra se faire un dimanche ou un jour férié dans les hébergements et les espaces de travail.**

Hébergement

L'hébergement est organisé par Le Plongeoir. Deux appartements situés dans le quartier des Sablons - Bords de l'Huisne, à proximité du Plongeoir (5 min à pied) sont dédiés à l'accueil des compagnies en résidence. Ce sont des T4 meublés composés comme suit :

- 1 chambre avec 1 lit double (140 x 190)
- 2 chambres avec 2 lits simples (80 x 190)
- 1 salon avec un canapé-lit
- 1 cuisine équipée (électroménager, vaisselle...)
- 1 salle de bain

Les couettes, les oreillers et les draps de lits sont fournis. Les serviettes de toilettes ne sont pas fournies.

À savoir : Le Plongeoir ne peut garantir ni l'hébergement exclusif en chambres individuelles, ni la prise en charge de l'hébergement pour des équipes au-delà de 9 personnes.

Technique

Le Plongeoir peut mettre à disposition un régisseur ou une régisseuse pour un service de montage et/ou de démontage, hors weekend. Aucun pré-montage ne sera effectué en amont de la résidence. Durant la période de création, la compagnie est autonome en régie.

En amont de la résidence, une étude spécifique des besoins techniques sera faite en lien avec le directeur technique du Plongeoir pour une éventuelle mise à disposition de matériel.

Aides à la création et soutien à la production

Le soutien à la création du Plongeoir comprend une aide aux frais plafonnée suivant le nombre de personnes accueillies, comprenant : restauration, transport, mises à disposition d'un hébergement et d'un espace de travail.

La prise en charge des repas se fait sur la base d'un forfait jour de 14 €/personne. La prise en charge des transports se fait sur la base d'un aller-retour en train par personne (tarif 2^{nde} classe) ou un défraiement kilométrique entre le siège social de la compagnie et Le Plongeoir si cela est justifié par un transport de matériel ou du covoiturage. La prise en charge des frais de transports de l'ensemble de la compagnie est plafonnée à un maximum de 1 500 € TTC.

Le soutien peut être complété par une coproduction selon le choix artistique de la direction et sera communiqué dans un second temps aux porteurs et porteuses de projet. Chaque année, Le Plongeoir soutient en coproduction une dizaine de créations, uniquement accueillies en résidence.

Comment candidater

Période de candidature :

du 14 janvier au 13 février 2026 via le formulaire de candidature à remplir en ligne

[> accéder au formulaire via ce lien <](#)

Les accueils des projets retenus se dérouleront entre le 4 janvier et le 24 décembre 2027.

Les semaines de résidence sont d'ores et déjà identifiées et doivent être sélectionnées dans le formulaire par ordre de priorité. Les périodes disponibles ne sont pas modifiables.

Plusieurs pièces à joindre seront demandées dans le formulaire :

→ le dossier artistique du projet incluant le calendrier de création

→ la fiche technique (même provisoire) du projet

→ le budget prévisionnel de production

Dans le cas d'une demande de résidence de laboratoire, seule une note d'intention artistique est demandée.

Les projets candidats seront étudiés le 20 mars 2026 par le comité de direction du Plongeoir. La communication des projets retenus interviendra entre le 23 mars et le 13 avril 2026.

Contacts

Production

Cassandre Torre, responsable de production,

production@leplongeoir-cirque.fr

02 43 47 45 54

Technique

Maxime Delamare, directeur technique

maxime.delamare@leplongeoir-cirque.fr

02 43 47 45 54
